

Saint Alban, le 01/09/2025

Chers parents,

Vous avez entre les mains le dossier d'inscription de Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud, qui gère les structures d'Accueil de Loisirs de SAINT-ALBAN.

Il concerne les enfants qui fréquenteront :

- l'**ALAE** (accueil sur les temps périscolaires : matin, midi, soir, mercredi midi et après-midi).
- l'**ALSH ALBANJOUE** et CLUB Préados (accueil des petites et grandes vacances).

Le dossier d'inscription rempli et signé par les responsables légaux, la fiche de renseignements, la fiche sanitaire de liaison (merci de préciser toutes particularités : allergies, difficultés de santé et toutes recommandations utiles) et le contrat d'inscription, ainsi que les pièces administratives demandées (**attestation de quotient familial datant de moins d'1 mois, photocopie des 2 pages du carnet de vaccination, 1 photo de l'enfant**) doivent nous être remis, même si à priori votre enfant ne doit pas fréquenter nos structures. En effet, en cas d'absence imprévue de votre part à la sortie des classes, nous ne pourrions pas prendre en charge votre enfant, et cela pour des questions de responsabilité et d'assurance.

Ce dossier **est obligatoire même si votre enfant doit fréquenter uniquement le Restaurant Scolaire**, sur ce temps, il est en effet sous la responsabilité de l'équipe d'animation. En cas de maladie ou accident, nous avons l'obligation de vous joindre rapidement, et de renseigner précisément l'équipe médicale.

Les règlements intérieurs des ALAE et de l'ALSH, les modalités de réservation à l'ALAE et l'ALSH ainsi que les tarifs, sont téléchargeables sur le site de la Mairie : www.saint-alban31.fr ou consultables sur les accueils de loisirs.

Le retour des dossiers se fera uniquement auprès d'un membre de la direction sur les ALAE (Mme Rafika BELHADJ et Mr Christian UM BIATCH à Peyronnette / Mme GOUJON ETIENNE Mélanie et Mr Vincent TOURRON à Jean Jaurès), lors des accueils du soir, entre 16h30 et 18h30, et ce avant le 10 novembre 2025.

ATTENTION : Tout dossier incomplet ne sera pas accepté et entrainera une surfacturation. Pensez à y joindre votre attestation de quotient familial datant de moins de 1 mois et la photocopie des 2 pages du carnet de vaccination de votre enfant. Aucune photocopie ne pourra être faite au secrétariat. Aucun dossier laissé dans la boîte aux lettres ou retourné par mail ne sera accepté.

L'équipe de Direction et d'Animation est à votre disposition tout au long de l'année pour accueillir vos idées et vos remarques.

En vous remerciant par avance, veuillez agréer, chers parents, nos plus sincères salutations.

L'équipe de Direction, et Coordination.